

N° 2023-109

APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE – BATIMENT CONVERGENCE

L'an deux mil vingt-trois le 8 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 2 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme ASTIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. VILLIBORD)

M. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. SILVESTRE)

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Pouvoir : 7

Le Président rappelle au Conseil que la Commune de Landry a attribué à la SAS DEVELOPPEMENT la construction et l'exploitation du bâtiment d'ateliers et de bureaux « Convergence » sur la zone artisanale de Landry en 2016.

La concession a été conclue pour une période de 27 ans dont 2 ans d'études et de construction.

Cette convention a été transférée par avenant à la Communauté de Communes des Versants d'Aime – devenue le délégant – par délibération du 22 novembre 2017, suite aux transferts de compétence issus de la loi NOTRe de 2015.

Le Président ajoute que le Concessionnaire doit établir chaque année un compte rendu technique et financier qui doit permettre au concédant d'exercer son contrôle comptable et financier.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 27
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- nombre de votes « pour » : 27

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité, tel que présenté par la Société d'Aménagement de la Savoie

APPROUVE le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2022 tel que présenté par la Société d'Aménagement de la Savoie

FAIT ET DELIBERE LE 8 novembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX